

## Barème d'honoraires

Nos honoraires de transaction sont sauf exception à la charge du vendeur du bien immobilier. Ils peuvent être exceptionnellement à la charge de l'acquéreur ou ils peuvent parfois être partagés entre vendeur et acquéreur

Il s'agit d'un pourcentage du prix de vente et se décline comme suit :

Pour un prix de vente

- inférieur à 50.000 €, honoraires TTC\* de 9 %
- compris entre 50 et 200.000 € de 7%
- entre 200 et 300.000 € de 6 %
- entre 300 et 750.000 € de 5 %
- entre 750.000 € et 1000000 € de 4,5%
- au delà de 1 million d'€ de 4 %

Lorsqu'ils sont à la charge de l'acquéreur, l'annonce précisera le montant des honoraires s'ajoutant au prix de vente.

\*TTC c'est à dire TVA comprise de 20 % aujourd'hui, ce montant étant susceptible d'évoluer dans le temps.

Nos honoraires de recherche de biens sont à la charge de l'acquéreur et sont de 3 % du prix du bien acheté.

Exceptionnellement ils peuvent réduits à 1,5 ou 2 % si un mandat de vente est couplé avec un mandat de recherche.